
De: sud cpamoise <sudcpam60@gmail.com>
Envoyé: jeudi 4 juillet 2019 23:52
À: GERARD MARINE (CPAM OISE); GOURDON JEAN-FRANCOIS (CPAM OISE); Muriel RIPART; RIPART MURIEL (CPAM OISE); FAVRE CEDRIC (CPAM OISE)
Objet: Demande d'ouverture de négociations

Bonsoir,

Notre syndicat souhaite l'ouverture de négociations afin que puisse être mis en œuvre au sein de notre organisme un **plan ambitieux** portant notamment sur :

- l'aménagement des horaires de travail pendant la **période estivale** ;
- **des mesures adaptées aux situations de canicule.**

Pour le syndicat SUD Protection sociale de l'Oise,

Le délégué syndical,

Cédric FAVRE



SUD CPAM OISE <sudcpam60@gmail.com>

Demande d'ouverture de négociations

GERARD MARINE (CPAM OISE) <marine.gerard@assurance-maladie.fr>

15 juillet 2019 à 15:45

À : sud cpamoise <sudcpam60@gmail.com>, Muriel RIPART <secretaire.cpam60@gmail.com>, "RIPART MURIEL (CPAM OISE)" <muriel.ripart@assurance-maladie.fr>, "FAVRE CEDRIC (CPAM OISE)" <cedric.favre@assurance-maladie.fr>

Cc : "GOURDON JEAN-FRANCOIS (CPAM OISE)" <jean-francois.gourdon@assurance-maladie.fr>

Bonjour,

En retour (désolée pour la réponse tardive), je vous informe que nous serons en mesure de revenir vers vous à ce sujet au retour de M. GOURDON.

Cordialement,



AGIR ENSEMBLE, PROTÉGER CHACUN

Marine Gérard

Chargée de Droit social et Relations sociales – Tél. : 03 44 10 11 73

Caisse Primaire d'Assurance Maladie de l'Oise

1 rue de Savoie – BP 30326 – 60013 Beauvais Cedex

Retrouvez-nous sur





SUD CPAM OISE <sudcpam60@gmail.com>

RE:Marc AZAM <marc.a.azam@gmail.com> Demande d'ouverture de négociations

GOURDON JEAN-FRANCOIS (CPAM OISE) <jean-francois.gourdon@assurance-maladie.fr> 2 août 2019 à 17:04
À : sud cpamoise <sudcpam60@gmail.com>, "GERARD MARINE (CPAM OISE)" <marine.gerard@assurance-maladie.fr>, Muriel RIPART <secretaire.cpam60@gmail.com>, "RIPART MURIEL (CPAM OISE)" <muriel.ripart@assurance-maladie.fr>, "FAVRE CEDRIC (CPAM OISE)" <cedric.favre@assurance-maladie.fr>
Cc : "GERARD MARINE (CPAM OISE)" <marine.gerard@assurance-maladie.fr>, Marc AZAM <marc.a.azam@gmail.com>

Bonjour,

J'ai bien reçu votre demande ci-dessous, et vous informe que la CPAM est favorable à l'ouverture de négociation sur cette thématique, au regard de la fréquence des épisodes de fortes chaleurs que nous aurons à connaître dans l'avenir.

Je vous proposerai prochainement une date pour une première réunion à la rentrée.

Bien cordialement,

JF GOURDON

De : sud cpamoise [mailto:sudcpam60@gmail.com]

Envoyé : jeudi 4 juillet 2019 23:52

À : GERARD MARINE (CPAM OISE); GOURDON JEAN-FRANCOIS (CPAM OISE); Muriel RIPART; RIPART MURIEL (CPAM OISE); FAVRE CEDRIC (CPAM OISE)

Objet : Demande d'ouverture de négociations

Bonsoir,

Notre syndicat souhaite l'ouverture de négociations afin que puisse être mis en œuvre au sein de notre organisme un plan ambitieux portant notamment sur :

- l'aménagement des horaires de travail pendant la période estivale ;
- des mesures adaptées aux situations de canicule.

Pour le syndicat SUD Protection sociale de l'Oise,

Le délégué syndical,

Cédric FAVRE

De: sud cpamoise <sudcpam60@gmail.com>
Envoyé: jeudi 28 novembre 2019 18:36
À: GERARD MARINE (CPAM OISE); RIPART MURIEL (CPAM OISE); FAVRE CEDRIC (CPAM OISE); Muriel RIPART
Objet: Demande de négociation

Bonsoir Marine,

Notre organisation syndicale aimerait connaître le plus rapidement possible le planning de négociation concernant le plan canicule.

Cette demande a fait l'objet de plusieurs relances depuis septembre si je ne me trompe pas.

Par ailleurs, notre organisation syndicale demande l'ouverture de négociation sur la mise en place, au sein de notre organisme, d'une cellule de traitement des situations de souffrance au travail. Celle-ci pourrait être composée de représentant RH et du futur CSE. Elle permettrait de trouver des solutions à des conflits inter personnel, à proposer des actions d'accompagnement, à mettre fin à des situations de harcèlement,...

Bien cordialement.

Pour le syndicat SUD Protection de l'Oise,
La déléguée syndicale,
Muriel RIPART

De: RIPART MURIEL (CPAM OISE)
Envoyé: lundi 15 février 2021 08:48
À: WALCKENAER IRENEE (CPAM OISE)
Objet: RE: Erratum Ouverture d'une négociation en vue d'un protocole d'accord sur le télétravail
Pièces jointes: Projet Protocole local - Composition des délégations syndicales pour les négociations collectives au sein de la CPAM Oise.pdf

Bonjour M. WALCKENAER,

Il ne nous sera pas possible de participer à une réunion de négociation ce vendredi 19 février. M. FAVRE est en congé à cette date et Mme RIPART tient ce jour une commission patrimoine prévue de longue date.

Par ailleurs, **au préalable** à l'ouverture de cette négociation, nous vous demandons :

- une **négociation portant sur la composition des délégations syndicales**. En effet, nous avons pu signer un tel accord en 2018 (projet en pièce jointe), accord qui a pris fin en 2019 ;
- un **calendrier ferme** de négociations sur des sujets que nous avons soumis à plusieurs reprises à la direction ou encore pour la reconduction d'un accord arrivé à son terme. Voici les thèmes que nous souhaitons pouvoir négocier rapidement avec l'employeur :
 - o **Mise à disposition d'une salle pour le CSE sur le site de Creil et sur le site de Compiègne** ;
 - o **Possibilité d'utiliser les courriels des agents pour que les organisations syndicales puissent communiquer avec l'ensemble des agents ainsi qu'un espace dédié aux OS sur l'intranet de l'organisme** (demande de négociations faite en mars 2017)
 - o **Plan canicule** (que nous demandons depuis au moins juillet 2019).

Enfin, en parallèle de la négociation sur le télétravail, nous voudrions négocier avec vous un **accord sur le droit à la déconnexion au sein de l'organisme**, sujet plus que nécessaire au vu du développement du télétravail et des outils le permettant.

Nous serons présents sur le site de Beauvais Savoie ce mardi 16 février et nous pourrions en discuter rapidement de vive voix si vous le souhaitez.

Cordialement,

Les délégués syndicaux,
Cédric FAVRE et Muriel RIPART

De : WALCKENAER IRENEE (CPAM OISE)
Envoyé : lundi 15 février 2021 07:38
À : FAVRE CEDRIC (CPAM OISE); RIPART MURIEL (CPAM OISE); MARTAUD NATHALIE (CPAM OISE); Muriel RIPART
Cc : Marc AZAM; AZAM MARC-ANDRE (CPAM OISE); PELAGALI VIRGINIE (CPAM OISE)
Objet : Erratum Ouverture d'une négociation en vue d'un protocole d'accord sur le télétravail

Bonjour,
Je vous prie de ne pas tenir compte de la précédente pièce-jointe,
Voici le message avec la bonne pièce-jointe,
Cordialement,
Irénée Walckenaer

Mesdames, Monsieur les délégués syndicaux,

Faisant suite à nos précédents échanges, le Directeur Monsieur AZAM, et moi-même vous invitons à une réunion de négociation
le **vendredi 19 février 2021 à 14h30 en salle CODIR**,

sur le thème suivant :

Mise en œuvre du télétravail à la CPAM de l'Oise.

En application des conditions prévues par le Code du travail, et en l'absence de disposition conventionnelle, chacune de vos délégations peut venir accompagnée de deux salariés (2 pour la délégation SUD, 2 pour la délégation CGT).

En vue de la préparation de cette réunion, je vous prie de bien vouloir trouver en pièce-jointe un projet de protocole proposé par la Direction.

Vous souhaitant bonne réception de ces éléments, je vous souhaite un excellent week-end,

Cordialement,



Monsieur Irénée Walckenaer

Directeur des Ressources

Humaines

Tél.: 03 44 10 11 16 // 06 43 81 99

64

**Caisse Primaire d'Assurance Maladie
de l'Oise**

1 rue de Savoie – BP 30326 – 60013

Beauvais Cedex

www   

RIPART MURIEL (CPAM OISE)

De: WALCKENAER IRENEE (CPAM OISE)
Envoyé: vendredi 2 juillet 2021 18:22
À: CHAMBON ANABELLE (CPAM OISE); FAVRE CEDRIC (CPAM OISE); RIPART MURIEL (CPAM OISE); Muriel RIPART; MARTAUD NATHALIE (CPAM OISE)
Cc: CGT CPAM; SUD CPAM OISE
Objet: RE: 06/07 : 3ème réunion de négociation conditions climatiques exceptionnelles
Pièces jointes: 2021.07.02 Deuxième réunion de négociation gestion des conditions climat....pdf

Bonsoir à tous,

Voici le support de la réunion de tout à l'heure. J'ai réintégré au bon endroit la journée continue.

Si je n'ai pas suffisamment d'éléments pour avancer sur ce dossier d'ici la réunion de mardi, je vous en informerai lundi.

Bon week-end à vous,

Irénée Walckenaer
Directeur des Ressources Humaines
06 43 81 99 64

De : CHAMBON ANABELLE (CPAM OISE)
Envoyé : vendredi 2 juillet 2021 16:38
À : FAVRE CEDRIC (CPAM OISE); RIPART MURIEL (CPAM OISE); Muriel RIPART; MARTAUD NATHALIE (CPAM OISE); WALCKENAER IRENEE (CPAM OISE)
Objet : 06/07 : 3ème réunion de négociation conditions climatiques exceptionnelles

Bonjour à tous,

Je vous confirme la tenue de la 3^{ème} réunion de négociation relative au protocole d'accord « gestion des conditions climatiques exceptionnelles », **mardi 6 juillet 2021 à 14h30 en salle CODIR.**

Cordialement,

Anabelle CHAMBON

Mme RIPART : Oui, mais vous n'êtes pas M. AZAM, M. WALCKENAER ?

M. WALCKENAER : Tout à fait, je suis son délégataire et en ça, je m'attache à ce qu'on ait...

Mme RIPART : M. WALCKENAER, je vous interromps mais lisez le PV du 30 septembre 2019.

M. WALCKENAER : Voilà.

Mme RIPART : Du CHSCT.

M. WALCKENAER : Oui mais après, si on s'en tient toujours à 2019...

Mme RIPART : Ah bien oui.

M. WALCKENAER : et même à 2011, comme vous [inaudible]

Mme RIPART : Et 2020...

Mme HENWOOD déplore que le CSE extraordinaire n'ait pas été tenu avant la réunion ordinaire car elle pense qu'il y a beaucoup de sous-entendus en relation avec cette réunion. Elle se demande si légalement cela n'aurait pas dû se faire comme cela.

Mme RIPART et M. WALCKENAER répondent qu'il n'y a pas d'obligation.

M. FAVRE souligne que, néanmoins, la tenue d'un CSE extraordinaire doit se faire le plus rapidement possible et que c'est la deuxième fois que les élus attendent un certain temps avant que l'employeur réagisse.

Mme RIPART rappelle qu'en avril 2020, les élus ont attendu trois semaines pour la tenue d'un CSE extraordinaire.

M. WALCKENAER répond que le CSE extraordinaire aurait pu se tenir avant mais les élus étaient déjà convoqués pour la réunion ordinaire qu'il ne souhaitait pas décaler afin de suivre l'ordre du jour le plus sereinement possible. Il constate que ce n'est pas le cas.

Mme DEBACQ a noté que M. WALCKENAER affirmait dialoguer avec les représentants du personnel. Elle est donc surprise que la délégation CGT, qui n'a pas pu assister à la réunion de négociation du lundi précédent, n'ait reçu ni le projet de protocole d'accord préélectoral ni l'invitation pour la réunion qui doit se tenir le vendredi suivant.

M. WALCKENAER explique que sont invités à la suite des négociations ceux qui y ont déjà participé. Il n'a pas de difficulté à inviter les représentants de la délégation CGT à la prochaine réunion mais il n'a reçu ni message expliquant leur absence à la réunion précédente, ni demande de pouvoir participer à la suite des négociations.

Mme RIPART remarque qu'il aurait fallu qu'ils soient au courant de la deuxième réunion.

M. FAVRE rappelle que la délégation CGT avait avisé M. WALCKENAER qu'elle ne pourrait pas être présente aux réunions et que les organisations syndicales avaient demandé à modifier les dates.

Mme DEBACQ précise que Mme RIPART lui a transmis le projet du protocole.

M. WALCKENAER indique que ce projet leur sera envoyé de façon formelle, accompagné de l'invitation à la réunion.

Mme RIPART a transmis ces informations à la délégation CGT car elle trouve dommage qu'un syndicat représentatif des salariés ne soit pas convié aux négociations portant sur un protocole préélectoral.

Pour M. WALCKENAER, Mme RIPART fait de la désinformation car la délégation CGT a été invitée aux négociations.

Mme RIPART répond que la CGT n'a pas été invitée à la deuxième réunion et que c'est elle qui l'en a informée.

M. WALCKENAER confirme avoir invité la CGT à la première négociation et qu'il n'a eu aucun retour. Il n'a aucune animosité envers la CGT.

Mme RIPART déplore que M. WALCKENAER n'ait pas cherché à les recontacter.

M. WALCKENAER remarque qu'il a un certain nombre de choses à faire.

Mme DEBACQ explique qu'en raison de la charge de travail dans son service, elle n'a pas eu le temps de lui répondre mais qu'elle s'attendait à recevoir une invitation pour la prochaine réunion.

Mme RIPART souhaite revenir sur les reproches faits par M. WALCKENAER aux syndicats qui ont « claqué la porte des négociations ». Elle rappelle qu'en 2021, un calendrier de négociation a été établi que M. WALCKENAER s'était engagé à le tenir, soulignant qu'il tenait ses engagements. Il n'y a eu aucune négociation en 2021. Une seule a débuté, pour laquelle les organisations syndicales devaient recevoir un projet, ce qui ne s'est jamais produit et pour laquelle une dernière réunion a été reportée à la rentrée. Cette négociation - sur le plan canicule- a disparu.

M. WALCKENAER a expliqué aux organisations syndicales pourquoi ce calendrier n'a pas été tenu : la qualité

des relations sociales, les congés des uns et des autres et le fait que « le devant de la scène » a été occupé par un autre dossier jusqu'à la fin de l'année.

Mme RIPART lui demande de reconnaître qu'il n'a pas tenu les engagements.

M. WALCKENAER réaffirme s'être expliqué sur ce sujet.

M. FAVRE note que cela fait 30 minutes que le CSE mène des débats stériles. Cependant, il tient à remarquer que les syndicats n'ont eu pas d'explication sur l'arrêt des négociations pendant des mois puisque la direction n'a fait aucune communication, ce qui est un manque de respect envers les représentants du personnel.

M. WALCKENAER relève que les syndicats n'ont posé aucune question sur ce sujet.

Mme RIPART explique que cela fait des années – depuis 2017 ou 2018 - que les syndicats demandent une négociation sur le plan canicule. La direction a toujours répondu « on revient vers vous rapidement », « on verra ». Résultat, les syndicats n'ont rien vu du tout, si ce n'est un « black-out ».

M. WALCKENAER redit ce qu'il a déjà dit : si les représentants souhaitent être dans une position de partenaires où il ne s'agit pas d'en finir avec la direction, ce sera plus facile de négocier.

Mme RIPART pense qu'il faut arrêter ce débat et passer à l'approbation des PV.

M. FAVRE propose que Mme RIPART lise la motion et de mettre fin à cette réunion qui ne sert à rien.

M. WALCKENAER note qu'il y a des sujets importants à l'ordre du jour.

Mme RIPART rejoint M. FAVRE sur le fait de mettre fin à cette réunion en raison du peu de considération que M. WALCKENAER y porte, en l'absence de réponses apportées par la direction en réunion - comme l'a rappelée Mme CISSE- et du fait que la direction a déjà commencé à communiquer sur l'intranet sur l'évolution des mesures prises liées à la crise sanitaire, point inscrit à l'ordre du jour. Sur ce dernier point, elle demande si la direction va dire aux membres du CSE ce qui a été écrit sur le portail.

Lors de l'établissement de l'ordre du jour, M. WALCKENAER a dit à Mme RIPART qu'il inscrivait ce point pour lequel il n'avait alors pas de communication à faire en prévision d'une évolution de la situation sanitaire qui amènerait la direction à revoir les dispositions prises en janvier.

Mme RIPART demande pourquoi la direction communique avant la réunion du CSE sur l'intranet. Puis elle demande à M. WALCKENAER d'expliquer à quoi sert le CSE actuellement.

M. WALCKENAER répond que le CSE sert à beaucoup de choses et qu'il y a bien d'autres points à l'ordre du jour, notamment le service RPS dont M. CLAIRET va venir parler.

Mme RIPART note que cela fait des années que les élus évoquent le service RPS et cela tourne en rond. Comme M. FAVRE, elle pense que ce CSE ne sert à rien.

M. WALCKENAER trouve cela regrettable.

Mme HENWOOD indique que les élus avaient déjà remarqué que la direction ne voulait pas travailler avec eux, mais cela était fait avec plus de délicatesse. Désormais, les informations sont divulguées avant les réunions CSE, ce qui signifie bien que les élus ne servent à rien.

Pour M. WALCKENAER, les informations communiquées en l'espèce ne sont pas primordiales.

Mme HENWOOD ajoute que les élus n'ont de cesse d'interpeller la direction pour des points présentés comme informations alors qu'ils devraient être soumis à consultation, des informations diffusées dans l'Essentiel avant les réunions CSE, ... mais cela continue. Elle maintient que le CSE extraordinaire aurait dû se tenir au préalable, ce qui aurait permis de percer l'abcès.

M. FAVRE demande une suspension de séance pour que les élus décident des suites de cette réunion.

Suspension de séance de 10h10 à 10h40

M. WALCKENAER demande si l'ordre du jour peut être repris ou si les élus ont quelque chose à dire.

Mme RIPART répond que la séance va reprendre. Une motion sera lue après l'approbation des PV.

Mme CHAMBON passe à l'approbation du PV du 4 janvier 2022.

VOTES	Pour	Contre	Abstention
SUD	6		
CGT		2	

Procès-verbal du CSE ordinaire du 21 janvier 2022

Mme CHAMBON demande si les élus ont des remarques.

Mme RIPART précise avoir reçu un message de la délégation CGT demandant de retirer le nom d'un agent aux pages 10 et 36, nom qu'elle a remplacé par « un agent ».